

Bienvenue sur le site du service Urssaf Impact emploi association

Pour toute information sur le nouveau service Impact emploi association, rendez-vous sur urssaf.fr .

BIENVENUE SUR LE SERVICE IEA



Au service de notre protection sociale Impact emploi association est un logiciel créé et mis à disposition par le réseau des Urssaf.

Ce logiciel est mis gratuitement à disposition de tiers de confiance qui réalisent les actions de paie et déclarations pour le compte d'associations.

Si vous êtes une association et que vous souhaitez déléguer la gestion de la paie à une association tiers de confiance via le dispositif Impact emploi association, vous pouvez retrouver la liste des tiers sur les liens utiles sur le site de l'Urssaf en cliquant [ici](#).

Si vous êtes une association et que vous souhaitez devenir tiers de confiance Impact emploi association, vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse impact-emploi-association@urssaf.fr

Et ça marche comment Impact Emploi association ?

Le logiciel est confié après signature d'une convention, à un tiers de confiance.

Ce dernier se charge ensuite d'établir les paies et déclarations pour le compte d'associations pour lesquels il est mandaté via une convention.

Le tiers de confiance se charge alors d'établir, le contrat de travail, les bulletins de salaires et autres documents que l'employeur remettra ensuite à son salarié.

Et cette convention de mise à disposition du logiciel, elle dit quoi ?

Elle définit les attentes et les responsabilités de chacune des parties.

Vous pouvez la découvrir [ici](#).